



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 AVRIL 2012

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B138

OBJET : Politique culturelle - Musée Granet -Convention de coréalisation avec le Musée Frieder Burda (Baden Baden - Allemagne) pour la mise en œuvre d'une exposition au Musée Granet, intitulée "Les chefs d'œuvres du Musée Frieder Burda - Baden Baden" du 26 mai au 30 septembre 2012

Le 5 avril 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 30 mars 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil, donne pouvoir à CRISTIANI Georges - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde

Monsieur Jean BONFILLON donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 5 AVRIL 2012

Rapporteur : Jean BONFILLON

Thématique : Politique culturelle

Objet : Musée Granet - Convention de coréalisation avec le Musée Frieder Burda (Baden Baden-Allemagne) pour la mise en œuvre d'une exposition au Musée Granet , intitulée « les chefs d'œuvres du Musée Frieder Burda-Baden Baden » du 26 mai au 30 septembre 2012.

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La CPA/Musée Granet et le Musée Frieder Burda de Baden Baden (RFA) s'associent en vue de réaliser au Musée Granet une exposition d'œuvres issues de la collection Frieder Burda du 26 mai au 30 septembre 2012 inclus, intitulée **«les chefs d'œuvre du Musée Frieder Burda (Baden Baden) »**

Cette exposition sera installée dans les salles d'expositions temporaires au rez de chaussée et premier étage du Musée Granet, du 26 mai au 30 septembre 2012. L'exposition comprend 55 œuvres choisies par Götz Adriani, Conservateur du Musée Frieder Burda et Commissaire de l'exposition, en concertation avec Bruno Ely, Conservateur en chef du Musée Granet, en fonction des contraintes du lieu. La convention de coréalisation annexée a pour objet de définir les conditions de mise en œuvre de cette exposition.

Exposé des motifs :

Le musée Granet a entrepris depuis 2006 un cycle de grandes expositions internationales triennales, visant chaque fois une fréquentation d'au moins 300 000 visiteurs, et accompagnées de saisons culturelles. Le concept mis en œuvre en 2006 (Cézanne) puis en 2009 (Picasso) sera prolongé en 2013 par l'exposition « le grand atelier du midi » proposée également au Palais Longchamp de Marseille dans le cadre de MP2013, créant à nouveau un événement culturel d'envergure internationale.

Outre ces années d'expositions internationales, le musée Granet met en œuvre deux à trois expositions temporaires par an avec un objectif de fréquentation annuel de 100 000 visiteurs. Il est à remarquer que cet objectif de fréquentation défini dans le Projet Scientifique et Culturel de 2002 visait la moitié de fréquentation du musée avant sa rénovation (environ 50 000 visiteurs). Depuis 2008, le musée Granet connaît une progression constante en ce domaine: d'un peu moins de 100 000 visiteurs en 2008 à 120 000 en 2010 et plus de 170 000 en 2011.

Pour ce qui est de l'art contemporain, le musée organise des expositions temporaires au printemps ou invite des artistes contemporains à entrer en dialogue avec les collections.

Le programme d'expositions annuel comprend, en temps normal, trois types d'expositions : contemporaines, du XX^{ème} siècle et patrimoniale.

Ainsi « Electronic Shadow » en 2011 ou « Philippe Favier, Corpuscules » en 2012 offrent l'image d'un musée non figé, en ouverture et en devenir. Dans le paysage des musées de Beaux-arts français, c'était la première fois qu'une telle place était donnée en 2011 aux nouvelles technologies et à l'art numérique par l'exposition « Electronic Shadow ».

Les expositions d'été s'orientent plutôt vers une relecture de la création artistique au XX^{ème} siècle. Dans le prolongement de la figure tutélaire de Cézanne, des artistes tels que Giacometti, Picasso, Nicolas de Staël ou Bram Van Velde, ou encore Masson, font directement écho aux collections du musée. Une rétrospective Masson interviendrait alors comme le troisième acte d'un cycle des peintres majeurs liés à Aix-en-Provence et à la Sainte Victoire. Les peintres majeurs de l'abstraction peuvent aussi être convoqués (Malevitch, Mondrian, Kandinsky, de Staël).

Pour ce qui est des expositions patrimoniales, on se souvient par exemple de Constantin et de Granet . Ces expositions reprendront un rythme régulier au terme du chantier des collections du musée qui doit précéder la mise en service des nouvelles réserves.

Des opportunités s'ajoutent encore à ces pistes et proposent des passerelles entre l'art moderne classique et l'art contemporain (Alechinsky en 2010, Collection Planque en 2011). C'est encore le cas en 2012 avec la présentation des chefs-d'œuvre de l'expressionnisme allemand et américain provenant du Museum Frieder Burda de Baden Baden.

La Collection Frieder Burda, gérée par une fondation éponyme, rassemble 1000 œuvres d'art moderne et contemporain – sculptures, objets, travaux sur papier et avant tout peintures. Outre l'expressionnisme allemand avec les œuvres de Ernst Ludwig Kirchner, August Macke et Alexeï von Jawlensky, elle comprend des œuvres de Wilhelm Lehmbruck et Max Beckmann.

Le cœur de la Collection Frieder Burda est constitué par des œuvres de la deuxième moitié du XXème siècle et les évolutions les plus actuelles de la peinture. Les peintures tardives de Picasso ainsi que l'expressionnisme abstrait américain avec les œuvres de Jackson Pollock, Willem de Kooning et Mark Rothko forment les ensembles majeurs de la collection. La collection présente de façon particulièrement complète des artistes contemporains allemands à la renommée internationale, tels que Georg Baselitz, Markus Lüpertz, Sigmar Polke et Gerhard Richter.

Aujourd'hui, la collection se développe principalement avec une jeune génération de peintres, comme par exemple Tim Eitel, Eberhard Havekost, Anton Henning, Karin Kneffel, Simon Pasioka, Neo Rauch, Corinne Wasmuht et Matthias Weischer.

Cette exceptionnelle collection, reconnue dans le monde entier pour sa richesse et sa diversité, présentée pour la première fois en France et même hors de l'Allemagne, permettra au Musée Granet d'accueillir des œuvres d'artistes comme Gerhard Richter, Sigmar Polke, Georg Baselitz ou encore les peintres américains Jackson Pollock, Mark Rothko, Clifford Still.

A cet ensemble d'artistes s'ajoute la présentation toujours impressionnante de sept grands formats particulièrement émouvants de Picasso, datant de sa dernière période (entre 1960 et 1972) dont une sculpture, figure d'enfant, en bronze.

Il vous est donc proposé d'approuver la convention qui précise les modalités de coréalisation entre la CPA/Musée Granet d'Aix-en-Provence , le Musée Frieder Burda au titre de l'exposition, intitulée «les chefs d'œuvre du Musée Frieder Burda (Baden Baden) » .

Cette exposition sera installée dans les salles d'expositions temporaires au rez de chaussée et premier étage du Musée Granet, soit 800 m2, du 26 mai au 30 septembre 2012, de 10h à 19h, du mardi au dimanche.

L'exposition comprend 55 œuvres choisies par Monsieur Götz Adriani, Conservateur du Musée Frieder Burda et Commissaire de l'exposition, en concertation avec Monsieur Bruno Ely, Conservateur en chef du Musée Granet, en fonction des contraintes du lieu d'exposition .

La liste des œuvres est annexée à la présente convention de coréalisation (annexe 1), ainsi que le plan de communication (annexe 2).

La convention de coréalisation définit notamment les engagements des deux parties, et les conditions de mise en œuvre de l'exposition, en particulier pour le transport, l'assurance et la sécurité des œuvres.

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 donnant délégation au Bureau pour approuver les conventions ;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention de coréalisation entre la CPA/Musée Granet et le Musée Frieder Burda de Baden Baden pour la mise en œuvre de l'exposition intitulée «les chefs d'œuvre du Musée Frieder Burda (Baden Baden)
- **AUTORISER** Madame le Président de la Communauté du Pays d'Aix ou son représentant à signer la convention annexée et l'ensemble des documents afférents.

CONVENTION de COREALISATION

Entre: La Communauté du Pays d'Aix,

Hôtel de Boadès, 8 Place Jeanne d'Arc

13626 Aix-en-Provence cedex1

représentée par son Président, Madame Maryse Joissains Masini, dûment habilitée
à cet effet par la délibération n°.....du Bureau communautaire du 5 avril 2012,
ci-après dénommée « la CPA »,

d'une part,

Et: Le Musée Frieder Burda

Lichtentaler Allee, 8b

76530 Baden-Baden

représenté par Monsieur Frieder Burda, fondateur de la Fondation Frieder Burda
et Monsieur Götz Adriani, conservateur

ci-après dénommé « le MFB »

d'autre part,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT:

PREAMBULE

Le propos de cette exposition est de faire connaître en France la collection réunie par
Monsieur Frieder Burda (fonds de plus de 1000 œuvres) tout au long de sa vie et
conservée aujourd'hui dans un musée privé en Allemagne, à Baden-Baden. .

Cette exceptionnelle collection présentée pour la première fois en France et même à
l'étranger, reconnue dans le monde muséal pour sa richesse et sa diversité, fait la part
belle aux expressionnismes, et notamment à l'expressionnisme historique allemand, avec
des artistes emblématiques tels que Kirchner, Macke ou Beckmann.

Trois grands ensembles constituent cette collection :

- Expressionnisme allemand (Max Beckmann, Kirchner, Macke, Alexei von Jawlensky)
- Art international et notamment américain, expressionnistes (Pollock, Rothko ; De Kooning, Rauschenberg, mais aussi Lucio Fontana) et un ensemble remarquable des dernières années de Picasso.

- Art contemporain allemand (Baselitz, Lüpertz, Sigmar Polke, Gerhard Richter) et jeune création allemande (Tim Eitel, Neo Rauch, ...)

Pour la première fois dans l'histoire du musée Granet seront exposés, sur près de 800 m2 des artistes comme Gerhard Richter, Sigmar Polke, Georg Baselitz ou encore les peintres américains Jackson Pollock, Mark Rothko, Clifford Still.

A cet ensemble d'artistes s'ajoute la présentation toujours impressionnante de sept grands formats particulièrement émouvants de Picasso, datant de sa dernière période (entre 1960 et 1972) dont une sculpture, figure d'enfant, en bronze.

ARTICLE 1 - OBJET

La CPA/Musée Granet d'Aix-en-Provence et le Musée Frieder Burda s'associent en vue de réaliser au Musée Granet une exposition d'œuvres issues de la collection Frieder Burda du 26 mai au 30 septembre 2012 inclus, intitulée **«les chefs d'œuvre du Musée Frieder Burda (Baden Baden)»** dans les conditions définies ci-après.

ARTICLE 2 – ORGANISATION DE L'EXPOSITION

2.1 Dates et lieu d'exposition

Cette exposition est installée dans les salles d'expositions temporaires au rez de chaussée et premier étage du Musée Granet, soit 800 m2, du 26 mai au 30 septembre 2012 inclus.

Le vernissage est prévu le vendredi 25 mai 2012 à 18 h30

2.2 Les œuvres

L'exposition comprend 55 œuvres choisies par Monsieur Götz Adriani, Conservateur du Musée Frieder Burda et Commissaire de l'exposition, en concertation avec Monsieur Bruno Ely, Conservateur en chef du Musée Granet, en fonction des contraintes du lieu d'exposition et du thème défini pour cette exposition.

La liste des œuvres est annexée à la présente convention (annexe 1)

2.3 Exploitation, jours et heures d'ouverture de l'exposition

Pendant la période de l'exposition, le musée Granet est ouvert de 10h à 19h, du mardi au dimanche.

Le Musée Granet s'engage à fournir l'ensemble du personnel nécessaire au bon déroulement de l'exploitation de l'exposition, notamment pendant les périodes d'inaugurations, de montage/démontage de l'Exposition, d'ouverture au public et pendant les événements privés (soirées, petits déjeuners, etc.): surveillance, sécurité, gardiennage, maintenance et nettoyage, accueil, réservations et billetterie, régie et caisses, médiation...

ARTICLE 3 – MODALITES DE LA COREALISATION

3.1. Engagements du Musée Frieder Burda

Le MFB s'engage :

-au prêt de 55 œuvres du 15 mai 2012 au 15 octobre 2012, comprenant la période d'exposition (26 mai - 30 septembre 2012) le transport aller, la période destinée à l'accrochage, le démontage et le transport retour (annexe 1).

- à organiser le conditionnement et le départ des œuvres avec le transporteur qu'il a choisi (cf. article 4.3) ;
- à fournir au Musée Granet un constat d'état des œuvres prêtées, établi par un restaurateur spécialisé avant leur départ à Aix en Provence (cf. article 4.4)
- au commissariat de l'exposition :
choix des œuvres et conception de l'exposition par le conservateur de la collection, en concertation avec le conservateur en chef du Musée Granet ;
- à la direction artistique pour la scénographie et pour l'accrochage des œuvres ;
- à fournir la liste d'invités du MFB au vernissage au moins 2 mois avant la date fixée d'un commun accord.

3.2. Engagements de la CPA

La CPA s'engage :

- à la prise en charge financière du transport A-R et de l'assurance des œuvres clou à clou selon les spécifications du MFB (cf. articles 4.2 et 4.3)
- à la prise en charge du constat d'état des œuvres à l'arrivée et au départ du musée Granet par un restaurateur spécialisé et à prendre en charge, sur présentation de factures, les prestations du restaurateur spécialisé choisi par le MFB pour ce constat d'état des œuvres (cf. article 4.4) ;
- à éditer et diffuser un catalogue spécifique à l'exposition (cf. article 4.6)
- à la mise en œuvre d'un plan de communication spécifique à l'exposition, qui sera annexé à la présente convention (annexe 2), notamment :
la réalisation d'un dossier de presse, la proposition d'un visuel pour les différents documents de communication, l'achat d'espaces dans la presse locale et spécialisée, l'impression et la diffusion du matériel de communication: affiches, dépliants, invitations, communiqués et dossiers de presse ;
- à la conception des actions de médiation en direction des différents publics, en particulier des enfants et des scolaires ;
- à la prise en charge des missions et déplacements nécessaires à cette exposition de Monsieur Götz Adriani à Aix-en-Provence ;
- à la réalisation de la scénographie et de la signalétique de l'exposition en accord avec le conservateur de la collection du MFB;
- à mettre en œuvre l'ensemble des moyens techniques et du personnel nécessaires à la conservation et à la sécurité des œuvres, (cf. article 4.5)
- à mettre en œuvre l'équipe technique pour le montage et le démontage des œuvres, et à prendre en charge les dépenses afférentes ;
- à organiser les relations avec la presse;
- à réaliser les enregistrements destinés aux audio-guides et audiophones en français, en anglais, en allemand en italien et en espagnol ;
- à assurer l'ensemble des frais liés au vernissage et en particulier pour les invités du MFB.

ARTICLE 4- CONDITIONS DE REALISATION

4.1 Commissariat de l'exposition

Le Musée Granet/CPA a réglé à Monsieur Götz Adriani la somme convenue de 3000€/HT (Trois mille euros HT) au titre du commissariat de l'exposition «**les chefs d'œuvre du Musée Frieder Burda (Baden Baden)** » pour la conception et l'organisation de cette exposition en relation avec Bruno Ely, conservateur en chef du Musée Granet.

La CPA/Musée Granet s'engage également à rembourser les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement liés à l'exposition de Monsieur Götz Adriani. Ces remboursements seront effectués au vu des factures justificatives, certifiées et signées par Monsieur Götz Adriani.

4.2 Assurances

4.2.1 Société d'Assurances

L'assureur choisi par le MFB est :

BDJ Versicherungsmackler GmbH and Co.KG
Trostbrücke 1. 20457 Hamburg

4.2.2 Valeur globale assurée : entre 160.000.000 et 170 000 000 d'euros

Cette valeur prévisionnelle globale d'assurances pourra être revue si la liste des tableaux prêtés au musée Granet était modifiée.

4.2.3 Période de couverture d'assurance : 15/05/2012 au 15/10/2012

De clou à clou.

4.2.4 Coût prévisionnel du contrat : 98.500.00 euros au maximum

Ce coût prévisionnel d'assurances pourra être revu si la liste des tableaux prêtés au musée Granet était modifiée.

4.2.5 Règlement

La société BDJ Versicherungsmackler fournit à la CPA le 15 mars 2012 au plus tard un devis pour l'ensemble des prestations décrites aux articles 4.2.2 à 4.2.4

La CPA établit à réception de ce devis un bon de commande sous huit jours à la société BDJ Versicherungsmackler.

La CPA effectue le règlement de la prestation de la société BDJ Versicherungsmackler à 30 jours, à partir de la date de réception du contrat d'assurance et de la facture afférente.

4.3 Transport des oeuvres

4.3.1 Transporteur

Le transport des œuvres est assuré par la société Hasenkamp_65451 Frankfurt-Kelsterbach, choisie par le MFB.

La société Hasenkamp fournit à la CPA le 1^{er} avril 2102 au plus tard un devis pour l'ensemble des prestations décrites à l'article 4.3.3.

La CPA établit à réception de ce devis un bon de commande sous huit jours à la société Hasenkamp.

4.3.2 Dates des transports

Les dates de transport des œuvres sont fixées d'un commun accord entre le MFB et le musée Granet : elles doivent être livrées le 14 mai 2012 au musée Granet et être restituées le 15 octobre 2012 au plus tard.

4.3.3 Prestations du transporteur

Le transporteur assure :

- l'emballage des œuvres chez le prêteur et la location des caisses nécessaires à leur transport jusqu' au musée Granet ;
- le transport des œuvres depuis le lieu d'enlèvement indiqué par le MFB jusqu' au musée Granet et leur déballage ;
- l'emballage des œuvres au musée Granet et le transport retour des œuvres jusqu'au(x) lieu(x) de restitution indiqués par le prêteur ;
- le déballage des œuvres chez le prêteur ;

4.3.4 Règlement des prestations

La société Hasenkamp fournit une facture à la CPA pour l'ensemble des prestations liées à l'arrivée des œuvres au Musée Granet, après leur livraison et une facture pour celles liées au retour de ces œuvres jusqu'au(x) lieu(x) de restitution indiqué(s) par le MFB, après leur départ du Musée Granet.

La CPA effectue le règlement des prestations à 30 jours, à partir de la date de réception des factures.

4.4 Constat d'état des œuvres

Le constat d'état est le document de référence si une modification de l'état de l'œuvre était constatée durant son transport ou pendant son séjour au Musée Granet.

Un formulaire de constat d'état, auquel est joint à titre documentaire une photographie (ou une copie de photographie) de l'œuvre, est préparé et signé pour le MFB pour chaque œuvre par un restaurateur spécialisé avant le départ de Baden Baden.

A l'arrivée et au départ des œuvres au/du musée Granet, chaque constat d'état est complété et cosigné par un restaurateur mandaté par la CPA et par le restaurateur désigné par le MFB.

Aucune intervention sur les œuvres (restauration, nettoyage, décadrement, etc.) ne peut être effectuée sans l'accord écrit du MFB, sauf en cas d'extrême urgence afin de stabiliser l'état de l'œuvre.

Toute altération de l'état d'une œuvre survenant pendant la durée de l'Exposition doit être immédiatement signalée, par téléphone et par écrit, au MFB par la direction du Musée Granet. Cette altération doit également être consignée sur le constat d'état de l'œuvre.

4.5 Conservation et sécurité des œuvres

La CPA garantit la conservation et la sécurité des œuvres pendant la durée de leur séjour au musée Granet. Le musée Granet assure la garde des œuvres à partir de leur livraison au musée Granet et jusqu'à leur enlèvement de ses locaux après l'exposition.

La CPA s'engage à respecter les conditions de conservation des œuvres conformes aux normes internationales, et notamment :

Luminosité : entre 150 et 200 lux pour les peintures, 50 lux maximum pour les œuvres sur papier ou autres documents sensibles à la lumière ;

Température : 20 ° (+2°, -2°) ;

Humidité relative : 50% (+5, -5).

La CPA s'engage à ce que les œuvres soient continuellement sous surveillance (dans les espaces d'exposition, les réserves ou tout lieu de stockage), aussi bien pendant leur stockage, leur déballage, leur accrochage, leur décrochage, leur emballage que pendant la durée de leur présentation au public, en respectant les conditions suivantes : dispositif électronique et par caméras de surveillance de jour et de nuit, présence de gardiens 24h/24h dans les locaux, personnel de surveillance spécialisé et/ou formé pendant l'ouverture des salles d'exposition au public.

Des liaisons radio et téléphoniques permanentes entre le PC Sécurité du musée et la Police Nationale sont en place. La Police Nationale est présente pour sécuriser les abords du musée Granet à l'arrivée et au départ des œuvres.

4.6 Catalogue

La conception du catalogue de l'exposition est réalisée en collaboration par le conservateur du MFB et le conservateur du Musée Granet.

4.6.1 Description

Environ 176 pages

53 œuvres reproduites en pleine page (possibilité de double page pour les œuvres de très grandes dimensions).

Environ 10 pages techniques

Environ 60 pages de textes + illustrations

Tirage : 4 000 ex

Prix de vente : 29 € (prix indicatif)

4.6.2 Edition, diffusion

La CPA prend en charge l'ensemble de coûts liés à l'édition du catalogue (graphisme, impression, façonnage..).

Elle prend également en charge, la diffusion de ce catalogue auprès de ses points de vente habituels et également aux officiels, journalistes, musées, personnalités invitées...

Elle met gratuitement à disposition du MFB 50 ex de ce catalogue

ARTICLE 5- CLAUSES D'ANNULATION

En cas d'annulation de l'exposition par la CPA, après la signature de la présente convention, cette dernière réglera au MFB les sommes engagées par celui-ci et par le conservateur de la collection.

Si la rupture est le fait de MFB, il engage sa responsabilité et ne pourra prétendre aux sommes inscrites dans la présente convention. Les contrats signés par la CPA auprès du transporteur et de la compagnie d'assurances choisis par le MFB seront révisés ou annulés.

De façon générale, les deux contractants s'engagent en cas de difficultés à épuiser au préalable toutes les solutions amiables avant d'engager une procédure auprès des tribunaux compétents;

Aucune des parties n'aura à assumer quelque responsabilité que ce soit envers les autres pour ne pas avoir exécuté, ou avoir exécuté avec retard, l'une des obligations mentionnées dans le présent contrat, dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence, notamment :

- intempéries exceptionnelles, inondation, tempête, épidémies,
- deuil national,
- grèves générales,
- événements politiques graves, émeutes, mouvements populaires,
- menaces graves d'attentats, sabotages, terrorisme,
- guerre,
- mesures d'ordre ou de sécurité publique.

ARTICLE 6 LOI APPLICABLE –TRIBUNAUX COMPETENTS

Le présent contrat est soumis à la loi allemande.

En cas de litige résultant du présent contrat, les Parties conviennent qu'elles ne saisiront les tribunaux compétents de Baden Baden qu'après avoir épuisé toute voie de conciliation.

ARTICLE 7 DISPOSITIONS FINALES

7.1. Les intitulés ont été insérés au présent contrat pour des raisons pratiques et ne sauraient affecter son interprétation, seul le contenu de chaque article devant être pris en compte.

7.2. Le présent contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les parties en ce qui concerne l'objet des présentes et annule et remplace tout accord antérieur, oral et/ou écrit, sans préjudice toutefois des droits éventuellement acquis par l'une ou l'autre des parties antérieurement à sa signature.

7.3. Toute modification de l'une des clauses du présent contrat fera l'objet d'un avenant.

7.4. Les parties déclarent être domiciliées aux adresses indiquées en en-tête du présent contrat. Toute correspondance sera déclarée valablement adressée aux adresses indiquées.

Fait à Aix-en-Provence,
le

en deux exemplaires originaux en français et deux exemplaires originaux en allemand

Pour le MFB

Monsieur Frieder Burda

Monsieur Götz Adriani

Pour la Communauté du Pays d'Aix

le Président,
Madame Maryse Joissains Masini

Annexe n°1

Plan de communication

Documents de Communication

DOSSIER DE PRESSE

> (~ 20pages) – Qté : 1000 + version allemande et anglaise / **500 contacts presse**

CARTONS INVITATION VERNISSAGE – Qté : 3000

BILLETTERIE > Habillage des billets aux couleurs de l'exposition : 6 visuels à sélectionner

DEPLIANT 4 VOLETS – 70 000 français / 20 000 anglais / 10 000 allemands (quantités à ajuster en fonction de la diffusion)

PROGRAMME DE 24 PAGES (21x15 cm à l'italienne) - Présentation de toutes les activités du musée pour l'été (diffusion 30 000 exemplaires) : 4 pages consacrées à l'exposition.

FLYER – Qté : 40 000 français

SITE WEB MUSEE GRANET

> 1 page de présentation rubrique « Exposition temporaire » + annonce en page d'accueil

NEWSLETTERS MUSEE > novembre et décembre 2010 / avril à septembre 2012

Affichage

AFFICHE EXPO (40 x 60 cm) – Qté : 2000 ex (dont 120 dans les bus Aix) /

AFFICHE DECAUX (120 x 176 cm)

- **Ville d'Aix** : du 29 mai au 30 septembre

CIMAISE ST-JEAN DE MALTE (500 x 250 cm) > mai à septembre

KAKÉMONOS (60x260cm)

- **Ville d'Aix** > Cour Mirabeau (côté banque) : juin, juillet aout, septembre - **Qté** : 50 recto verso

AFFICHAGE « SÉNIORS » (320 x 240 cm)

- **Ville d'Aix** : juin – août - septembre

KAKÉMONO GARE DE LYON (**Paris, salle des Fresques**) - Format 400x300 > Juillet et août - **Qté** : 3

ARRIERES DE BUS 6 VILLES DU SUD DE LA FRANCE (ARLES, AVIGNON, NIMES, NICE, MONTPELLIER, TOULON) 2 VAGUES DERNIERE SEMAINE DE JUIN, DERNIERE SEMAINE DE JUILLET

ARRIERES DE BUS (99X83CM) CAR DU PAYS D'AIX – Qté : 100 > mis à disposition par les transports via Dircom CPA

AFFICHAGE PERMANENT :

> Marseille métro / Aéroport Marseille-Marignane (à voir selon marché CPA) / Gare Aix TGV /

Gare Aix centre (120x80).

VISIBILITÉ SUR SALONS (à valider)

- Jardins d'Albertas (mai 2012) : flyers + affiche Decaux
- Salon Côté Sud (juin 2012) : flyers + affiche 40x60cm

SITE WEB CPA

NEWSLETTERS CPA

Diffusion de l'information

INFOS MENSUELLES > RELAIS COM

> Valorisation de la programmation du musée auprès des différents relais de com : sites web, presse, organismes culturels...) : plus de 60 contacts.

DIFFUSION DES DOCUMENTS DE COMMUNICATION PAR LE MUSÉE

> Centre ville d'Aix-en-Provence

Diffusion effectuée par les équipes d'accueil sous forme de dépôts dans les lieux aixois, **453 points de dépôts** (musées, cinémas, librairies, médiathèques, commerces, restaurants, hôtels...) et de tractage sur les lieux très fréquentés du centre ville (Cours Mirabeau, Rotonde, Allées Provençales, marché, place de l'Hôtel de ville etc).

Périodicité de diffusion : Juin et septembre : 1 fois par semaine / Juillet et août : 2 fois par semaine

Type de documents distribués : dépliant 5 volets / flyer / affiche 40x60 / programme 24 pages (OT et espace culture).

> Diffusion CPA

Lieux : **33 communes / 151 points de dépôt** (office tourisme, mairie, bibliothèque, musée,...).

Diffusion : 2 campagnes entre mai et septembre

Documents distribués : dépliant 5 volets / affiche 40x60 / programme 24 pages du musée.

> Diffusion Marseille

33 points de dépôt (musées, Espace culture, maison des associations ...).

Diffusion : 2 campagnes entre mai et septembre.

Documents distribués : dépliant 5 volets / affiche 40x60 / programme 24 pages du musée.

> Diffusion Luberon Alpilles

Lieux : **21 communes / 24 points de dépôt.**

Diffusions : 2 campagnes entre juin et septembre.

> Diffusion Côte d'Azur

Lieux : **33 communes / 54 points de dépôt** (office tourisme, mairie, bibliothèque, musée,...).

Diffusion : 1 campagne en juillet.

Documents distribués : dépliant 5 volets / affiche 40x60 / programme 24 pages du musée.

Relations Presse

COMMUNIQUES DE PRESSE

- Annonce expo
- Relance fréquentation

INSERTIONS PRESSE HORS PARTENARIATS (à moduler suivant budget)

Dotations

Dotation de cartons d'invitations :

France Bleu Provence : 50

France Inter : 50

Dotations de billets exonérés :

France Bleu Provence : 200 +

France Inter : 100

Radio France : 100

Opération de Relations Publiques

- France Bleu Provence :
1 visite privée pour RP (12 personnes)
- Régie Publicitaire :
1 visite privée ainsi qu'un espace mise à la disposition des équipes de la régie publicitaire pour l'organisation d'un cocktail en soirée (40 personnes)

LISTE DES OEUVRES PRETEES PAR LE MUSEUM FRIEDER BURDA
55 OEUVRES
Exposition « Chefs-d'œuvre du Museum Frieder Burda »
Musée Granet d'Aix-en-Provence, 26 mai – 30 septembre 2012

Georg Baselitz, *Der Hirte*, 1966 – Inv. 469
Huile sur toile, 163 x 130,7 cm

Georg Baselitz, *Fertigbetonwerk*, 1970 – Inv. 402
Huile sur toile, 200 x 250,3 cm

Georg Baselitz, *Dresdner Frauen-Giebel*, 1990 – Inv. 428
Sculpture, 121 x 50 x 53,5 cm

Georg Baselitz, *Adler*, 7 janvier 1982 – Inv. 903
Huile sur toile, 200 x 250,5 cm

Georg Baselitz, *Eschenbusch II*, 1969 – Inv. 4
Huile sur toile, 162,5 x 130,3 cm

Georg Baselitz, *Rückenwind. Strandbild 8*, janvier 1981 – Inv. 389
Huile sur toile, 250 x 200 cm

Max Beckmann, *Neubau*, 1928 – Inv. 460
Huile sur toile, 145,5 x 63,5 cm

Max Beckmann, *Blick aus dem Fenster in Baden-Baden*, 1936 – Inv. 7
Huile sur toile, 65,5 x 95,5 cm

Max Beckmann, *Die Stourdza-Kapelle. Regentag in Baden-Baden*, 1935/36 – Inv. 534
Huile sur toile, 94,5 x 65,5 x 2,5 cm

Max Beckmann, *Akademie II*, 1944 – Inv. 436
Huile sur toile, 79,5 x 64 cm

John Chamberlain, *Jack Sprat*, 1983 – Inv. 212
Sculpture, 166 x 190,5 x 60 cm

Tim Eitel, *Abend*, 2003 – Inv. 545
Huile sur toile, 210 x 300 x 2,4 cm

Richard Estes, *Lunch Specials*, 2001 – Inv. 558 (*à confirmer*)
Huile sur toile, 88,5 x 137 cm

Lucio Fontana, *Concetto spaziale, Attese*, 1967 – Inv. 14
Huile sur toile, 65 x 54,3 x 3,1 cm

Adolph Gottlieb, *Black, Blue, Red*, 1956 – Inv. 589
Huile sur toile, 183 x 127 cm

Eberhard Havekost, *Alpennähe 2*, 1999 – Inv. 518
Huile sur toile, 240,3 x 165 x 2,7 cm

Anton Henning, *Interieur No. 269*, 2004 – Inv. 645
Huile sur toile, 219 x 204,5 cm

Jean Olivier Hucleux, *Porträt Frieder Burda*, 2000 – Inv. 438
Œuvre sur papier, 177,2 x 152,3 x 3,2 cm

Alex Katz, *Scott and John*, 1966 – Inv. 410
Huile sur toile, 182,9 x 122,8 cm

Ernst Ludwig Kirchner, *Pfortensteg Chemnitz (verso)*, 1910 – Inv. 401
Huile sur toile, 89 x 80 cm

Ernst Ludwig Kirchner, *Zwei Akte mit Badetub und Ofen (recto)*, 1911 – Inv. 348
Huile sur toile, 89 x 80 cm

Ernst Ludwig Kirchner, *Strasße mit Passanten bei Nachtbeleuchtung*, 1926/27 – Inv. 347
Huile sur toile, 90,3 x 70,4 cm

Willem de Kooning, *Untitled X*, 1976 – Inv. 298
Huile sur toile, 150 x 139,5 cm

Willem de Kooning, *Untitled XV*, 1982 – Inv. 392
Huile sur toile, 178 x 203,5 cm

Willem de Kooning, *Large Torso*, 1974 – Inv. 435
Sculpture (bronze), 93 x 91 x 70 cm

August Macke, *Kleiner Zoologischer Garten in Braun und Gelb*, 1912 – Inv. 344
Huile sur toile, 47 x 67,3 cm

Malcom Morley, *Alice*, 2007 – Inv. 820
Huile sur toile, 198,2 x 320,3 x 3,8 cm

Malcolm Morley, *House in Brooklyn*, 2003 – Inv. 544 (*à confirmer*)
Huile sur toile, 228,6 x 166,5 cm

Heribert C. Ottersbach, *o. T. (T.T.)*, 2004, – Inv. 587
Acrylique sur toile, 42 x 57 cm

Heribert C. Ottersbach, *Jasons Flucht (Moderne Künstler)*, 2004 – Inv. 603
Acrylique sur toile, 65 x 85,4 x 2,4 cm

Pablo Picasso, *Personnage (enfant)*, 1960 – Inv. 471

Sculpture (bronze), 111,5 x 98 x 24 cm (socle 5,2 x 70,6 x 54,2 cm)

Pablo Picasso, *Nu assis*, 3 février 1968 – Inv. 393

Huile sur bois, 105,5 x 49,4 cm

Pablo Picasso, *Le peintre et son modèle*, 1^{er} novembre 1964 – Inv. 349

Huile sur toile, 130 x 195 cm

Pablo Picasso, *Nu couché*, 7 octobre 1968 – Inv. 396

Huile sur toile, 130 x 162 cm

Pablo Picasso, *Homme debout*, 19 septembre 1969 – Inv. 311

Huile sur toile, 194,7 x 130 cm

Pablo Picasso, *Buste d'homme*, septembre-novembre 1969 – Inv. 571

Huile sur toile, 130 x 97 cm

Pablo Picasso, *Homme au chapeau assis*, 16 février 1972 – Inv. 461

Huile sur toile, 145,5 x 114 cm

Sigmar Polke, *Porträt Frieder Burda*, 1996 (à confirmer)

Gouache sur papier, 70 x 100 cm

Sigmar Polke, *Verkündigung*, 1992 – Inv. 81

Technique mixte, 223 x 299,7 cm

Sigmar Polke, *o. T. (Bärchen)*, 1995 – Inv. 75

Technique mixte, 117 x 137,4 cm

Sigmar Polke, *Nach Altdorfer*, 1986 – Inv. 51

Technique mixte, 197,5 x 188,4 cm

Sigmar Polke, *\$-Bild*, 1971 – Inv. 57

Technique mixte, 119,5 x 149,5 cm

Sigmar Polke, *Zwei "Steine" feiern Doppelhochzeit*, 1984 – Inv. 58

Huile sur toile, 199 x 259,8 x 2,3 cm

Jackson Pollock, *Composition No 16*, 1948 – Inv. 82

Huile sur toile, 56,5 x 39,4 cm

Neo Rauch, *Ausschüttung*, 2009 – Inv. 937

Huile sur toile, 210,2 x 300,3 x 4,3 cm

Neo Rauch, *Interview*, 2006 – Inv. 923

Huile sur toile, 210 x 300 cm

Robert Rauschenberg, *Big Pile of Bones (Scenarios)*, 2005 – Inv. 813

Huile sur toile, 213,3 x 302,2 cm

Gerhard Richter, *Alfa Romeo (mit Text)*, 1965 – Inv. 190
Huile sur toile, 149,2 x 154,5 cm

Gerhard Richter, *Abstraktes Bild, See*, 1997 – Inv. 360
Huile sur toile, 200 x 180 x 4,7 cm

Gerhard Richter, *XL 513*, 1964 – Inv. 166
Huile sur toile, 110,1 x 130,1 x 2,1 cm

Gerhard Richter, *Abstraktes Bild*, 1992 – Inv. 195
Huile sur toile, 200 x 160 x 3,7 cm

Gerhard Richter, *Schloß Neuschwanstein*, 1963 – Inv. 171
Huile sur toile, 190 x 150 x 2 cm

Mark Rothko, *Untitled (Children around a Table)*, 1934/36 – Inv. 446
Huile sur toile, 76,3 x 98,5 cm

Mark Rothko, *Untitled*, 1947 – Inv. 453
Huile sur toile, 224 x 146,2 x 4 cm

Clyfford Still, *Untitled*, 1964 – Inv. 477
Huile sur toile, 289,6 x 190,3 cm

OBJET : Politique culturelle - Musée Granet -Convention de coréalisation avec le Musée Frieder Burda (Baden Baden - Allemagne) pour la mise en œuvre d'une exposition au Musée Granet, intitulée "Les chefs d'œuvres du Musée Frieder Burda - Baden Baden" du 26 mai au 30 septembre 2012

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



12 AVR. 2012